



Distr.: LIMITÉE
ECA-WA/ICE.15/2012/05
Original: ENGLISH

**SUIVI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES RÉGIONAUX ET
INTERNATIONAUX, Y COMPRIS LE NEPAD ET D'AUTRES INITIATIVES SPÉCIALES
MISES EN ŒUVRE DANS LA SOUS-RÉGION**

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES : OMD 3

*« Il n'y a pas de temps à perdre si nous voulons atteindre les
objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015.
Ce n'est qu'en investissant dans les femmes du monde entier
que nous pouvons espérer y parvenir. »*

- Kofi Annan

Ancien Secrétaire général des Nations Unies (2000)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES ENCADRÉS.....	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	6
I. INTRODUCTION	8
Encadré 1	9
II. SUIVI DE LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	10
2.1 Ratio filles/garçons aux cycles d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire.....	11
Encadré 2	12
Figure 1 : Indice de parité des sexes en matière de scolarisation au cycle primaire dans les pays ouest-africains	13
2.1.1 Ratio filles/garçons à l'enseignement secondaire et tertiaire	14
Encadré 3	14
Figure 2 : Indice de parité des sexes en matière de scolarisation au cycle secondaire dans les pays ouest-africains	15
Figure 3 : Indice de parité des sexes en matière de scolarisation au cycle tertiaire dans les pays ouest-africains	16
2.2 Proportion de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole	17
Encadré 4	18
Figure 4 : Proportion de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole dans les pays ouest-africains	20
2.3 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	21
Encadré 5	22
Figure 5 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux des pays ouest-africains	24
III. DÉFIS ET MESURES REQUISES POUR ATTEINDRE L'OMD 3	25
3.1 Éducation et formation pour les femmes	26
3.2 Autonomisation économique des femmes	27
III.3 Élimination de la violence à l'encontre des femmes	28
3.4 Participation des femmes à la vie politique et discrimination	29
3.5 Renforcement des mécanismes institutionnels pour une prise en compte systématique effective de la parité hommes-femmes.....	30
IV. CONCLUSION ET VOIE À SUIVRE.....	31
ANNEXES.....	33
BIBLIOGRAPHIE	40

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Indice de parité du genre en matière de scolarisation au cycle primaire dans les pays ouest-africains	13
Figure 2: Indice de parité du genre en matière de scolarisation au cycle secondaire dans les pays ouest-africains	15
Figure 3 : Index de parité du genre en matière de scolarisation au cycle tertiaire dans les pays ouest-africains	16
Figure 4 : Proportion de femmes ayant un emploi comme salarié dans le secteur non agricole dans les pays ouest-africains.....	20
Figure 5 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux des pays ouest-africains	24

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1	9
Encadré 2	12
Encadré 3	14
Encadré 4	18
Encadré 5	22

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UA	Union africaine
UIP	Union interparlementaire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSD	Division de statistique des Nations Unies
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport propose une évaluation globale des progrès accomplis par les pays ouest-africains sur la voie de la réalisation de l'ODD 3. Le constat qui s'en dégage est que, face aux défis socioéconomiques auxquels sont confrontés les pays, des efforts considérables ont été faits pour prendre en compte la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le résultat le plus significatif obtenu par les pays est la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, laquelle représente un succès majeur étant donné qu'elle devrait déboucher sur des niveaux d'instruction plus élevés. Bien que très peu de pays aient pris une direction encourageante, malheureusement, la parité aux cycles secondaire et tertiaire, en particulier dans les disciplines telles que les sciences naturelles, les mathématiques et la technologie, ne sera probablement pas atteinte à l'échéance fixée. Les défis qui se posent sont principalement associés aux questions touchant la jeune fille, aux préjugés sociaux sexistes et aux normes culturelles.

Une manière de briser le cercle vicieux de la pauvreté des femmes consiste à accroître la proportion de celles ayant un emploi dans le secteur non agricole, y compris l'industrie et les services. Dans ses constatations, le rapport fait allusion à la féminisation de la pauvreté qui se perpétue du fait d'une représentation insuffisante des femmes dans les secteurs des emplois formels et salariés. Les femmes sont essentiellement cantonnées à des emplois à faible rémunération et au secteur informel en raison de leur faible niveau d'instruction et de leur manque de compétences. Une proportion accrue des emplois salariés dans le secteur non agricole constitue un baromètre important pour mesurer l'autonomisation des femmes, dont les résultats ne sont malheureusement pas satisfaisants.

Le nombre de sièges qu'occupent les femmes dans les parlements nationaux est un point d'entrée de la participation des femmes à la vie politique, et ce nombre a légèrement augmenté au cours de la décennie écoulée, mais très peu de pays seulement ont atteint le quota minimum. Les constatations du rapport témoignent du fait que les principes de l'égalité des sexes et de l'équité restent à intégrer pleinement dans les processus de démocratisation et de prise de décision des pays, pour assurer une pleine représentation effective des femmes dans les parlements.

Le rapport définit cinq domaines d'intervention auxquels les pays devraient prêter attention pour obtenir une meilleure note et atteindre l'ODD 3 : i) éducation et formation ; ii) autonomisation économique ; iii) élimination des violences à l'égard des femmes ; iv) renforcement de la participation des femmes à la vie politique et lutte contre les discriminations ; et v) renforcement des mécanismes institutionnels pour la prise en compte systématique effective de l'égalité des sexes. Le rapport recommande un certain nombre de mesures concrètes, dont la traduction des divers engagements en action, le renforcement des dispositifs de promotion de la parité hommes-femmes, la sensibilisation et l'élimination des violences sexistes et le redoublement d'efforts pour recueillir les données, et plus spécifiquement les données ventilées par sexe, afin de réaliser des évaluations de qualité. Le rapport recommande à la CEDEAO et à l'UEMOA, ainsi qu'à d'autres organisations intergouvernementales, de consolider leur participation et leur appui aux États membres sur les fronts du renforcement des capacités et de la galvanisation de la mobilisation des ressources, en vue de combler les lacunes qu'accusent les pays.

I. INTRODUCTION

1. La Déclaration du Millénaire, adoptée en septembre 2000 au Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies est repose sur un ensemble de cibles cruciales spécifiques, quantifiées et à échéance précise, à atteindre sur divers aspects du développement humain ó pauvreté, faim, santé, éducation, égalité des sexes, et préservation de l'environnement. Ces cibles doivent être atteintes à l'horizon 2015, partant des niveaux de 1990 (Nations Unies, 2000).
2. L'objectif du Millénaire pour le développement n°3 porte sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui peuvent se mesurer par le ratio filles/garçons en matière de scolarisation, la proportion de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole, et la proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux. Cet objectif engage précisément les pays signataires « à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace pour combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et pour promouvoir un développement réellement durable » (Nations Unies, 2000).
3. Au regard du rôle décisif des femmes et du caractère transversal de la dimension genre dans la réalisation de cet objectif, les pays doivent se rappeler qu'il est urgent d'investir dans les femmes, si les cibles doivent en effet être atteintes à l'échéance fixée. Étant donné qu'il ne reste qu'un tiers du délai convenu, il est important de continuer à faire le point sur le chemin parcouru en vue d'atteindre les OMD. Des éléments concrets donnent à penser que si des avancées ont été réalisées sur le plan de la réduction de l'incidence de la pauvreté, les progrès ont cependant été limités sur les fronts de la réduction de la faim et de la mortalité infantile et maternelle, de la préservation de l'environnement, et de l'égalité des sexes.
4. Depuis la Conférence des Nations Unies sur le statut de la femme, qui a débouché sur la proclamation de la Décennie pour la femme (1975), et l'adoption au Caire en 1994 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de grandes avancées ont été accomplies dans la promotion de l'égalité des sexes, quoiqu'à un rythme lent, et les comportements changent à l'égard des femmes, perçues comme des victimes de préjugés culturels et sociaux. En dépit des progrès réalisés depuis cette rencontre mondiale, les femmes ont continué de faire l'objet de discrimination et de marginalisation, ce qui a donné lieu à la Déclaration de Beijing (encadré 1). Étant donné que nous sommes en plein dans le millénaire, il devient de plus en plus important de lutter sans relâche pour une mondialisation à visage humain, pour la paix, et pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Encadré 1

*« La pauvreté absolue et la féminisation de la pauvreté, le chômage, la fragilité croissante de l'environnement, la violence qui continue de s'exercer contre les femmes et le fait que la moitié de l'humanité soit exclue des institutions où s'exercent l'autorité et le pouvoir témoignent avec force de la nécessité de continuer à œuvrer en faveur du développement, de la paix, de la sécurité, et pour trouver des moyens d'assurer un développement durable axé sur l'être humain. » **Déclaration de Beijing (1995).***

5. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient inscrites dans l'action de la communauté internationale bien avant le Sommet du Millénaire. La réalisation du progrès socioéconomique des femmes est énoncée dans des déclarations internationales et régionales telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1975), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995), et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de l'Union africaine.

6. La septième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue à Addis-Abeba en 2004, appelait à redoubler d'efforts dans la promotion de l'égalité des sexes, et énonçait plusieurs mesures essentielles à prendre, notamment dans les domaines cruciaux de la santé et de l'éducation.

7. La Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a confirmé le caractère transversal de la question du genre et a pris la décision importante de fournir les structures et cadres nécessaires à sa prise en compte systématique. Elle a également créé un Centre pour le développement du genre en 2003. Ces efforts ont été renforcés par l'adoption d'un document d'orientation sur le genre afin d'internaliser cette question dans la sous-région et d'autonomiser les femmes.

8. Un examen minutieux de l'évolution de l'ODD 3 en Afrique en général et dans la sous-région ouest-africaine en particulier révèle des résultats encourageants, les pays continuant d'enregistrer, dans l'ensemble, des progrès en matière de taux nets de scolarisation des filles au niveau du primaire, bien que le maintien de ces dernières à l'école représente un défi majeur. S'agissant de la scolarisation des filles au cycle secondaire, quelques pays seulement ont pu accroître les taux. Pour ce qui est de l'enseignement tertiaire, le manque de données n'a pas permis de rapporter des résultats fiables, et les documents existants laissent supposer que les taux de scolarisation des filles chutent de façon drastique lors du passage aux niveaux supérieurs de l'enseignement du fait des préjugés sociaux et culturels. La proportion de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole n'a pas progressé en raison du faible niveau de leur instruction et de leurs compétences. Les femmes continuent de s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées, de collecter du combustible et de l'eau, et de faire la cuisine. Elles

accomplissent des tâches ménagères non rémunérées qui ne sont pas prises en considération dans les comptes nationaux des pays. Le faible niveau d'emploi des femmes dans tous les secteurs de l'économie témoigne de la mesure dans laquelle leur contribution continue d'être ignorée.

9. L'OMD 3 étant au centre de tous les autres OMD, qu'il s'agisse de la réduction de la pauvreté, de la réduction de la faim, de l'amélioration de la santé, de l'élargissement de la scolarisation, de la réduction de la mortalité infantile, de la préservation de l'environnement ou du renforcement du partenariat pour le développement, le rapport fait valoir que le renforcement des mesures visant à atteindre un objectif particulier devrait faciliter la réalisation des autres OMD.

10. Ce rapport évalue les résultats obtenus sur la voie de la réalisation de l'OMD 3, en examinant les indicateurs pertinents et d'autres aspects transversaux du genre. Il s'appuie sur la documentation existante et sur des données secondaires. En raison du manque de données ayant trait à certains des indicateurs, le sujet n'est en aucun cas traité de façon exhaustive. Aussi le résultat qui se dégage du rapport n'est qu'indicatif, invitant les États membres à prendre des mesures pour se procurer les données manquantes et plus spécifiquement les données nationales ventilées par sexe, lesquelles permettront d'entreprendre une évaluation réaliste. Pour enrichir l'échange des connaissances d'un pays à un autre, un aperçu des expériences des uns et des autres sera présenté.

11. Ce rapport comporte quatre sections, dont la présente introduction, le chapitre deux, qui apporte des éclairages sur le suivi des progrès à travers divers indicateurs, le chapitre trois, qui recense les actions menées et les défis rencontrés sur la voie de la réalisation des objectifs, et le chapitre quatre qui présente la conclusion et la voie à suivre.

II. SUIVI DE LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

12. L'OMD 3 consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en assurant la parité en matière d'éducation, d'emploi dans le secteur non agricole et de participation à la prise de décision. Quelle est la situation en Afrique de l'Ouest depuis le lancement des OMD en 2000 ? Bien qu'un suivi périodique de la mise en œuvre permette de penser que des progrès considérables ont été accomplis sur certains indicateurs et que des avancées sont possibles sur d'autres, des défis persistent et pourraient compromettre le respect de l'échéance de 2015. La persistance de la pauvreté due essentiellement au manque d'opportunités économiques est la cause première de tous les problèmes entraînant les femmes dans un cercle vicieux, qui approfondit les difficultés déjà inouïes d'accès aux services de santé et d'éducation, et de participation à la vie politique.

13. Pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, il faut gommer les disparités entre les sexes aux cycles primaire, secondaire et tertiaire de l'enseignement ; assurer la parité dans les emplois salariés ; et veiller à la pleine participation des femmes à la

vie politique, qui se traduirait par un nombre accru de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux.

2.1 Ratio filles/garçons aux cycles d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire

14. Le ratio filles/garçons aux cycles primaire, secondaire et tertiaire s'entend du rapport entre le nombre d'élèves ou étudiants de sexe féminin et ceux de sexe masculin à ces niveaux de l'enseignement. L'indicateur est le ratio entre le nombre de filles scolarisées et le nombre de garçons scolarisés, sans tenir compte de l'âge.

15. Dès 1990, les gouvernements se sont engagés à assurer l'enseignement primaire universel dans le cadre de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, qui a été soutenue et prise en compte dans deux des OMD. Le Programme d'action de Beijing confirme que l'éducation est un droit humain fondamental et un moyen essentiel d'atteindre les objectifs d'égalité, de paix et de développement. L'éducation, l'un des douze domaines cruciaux de ce Programme d'action, est le moteur permettant de s'attaquer aux problèmes qui se posent dans tous les autres domaines critiques. L'incapacité à atteindre la cible liée à l'éducation compromettra les chances de réaliser les autres OMD, étant donné que l'éducation de base est essentielle à l'éclosion du talent intrinsèque de l'être humain. L'éducation donne aux femmes les moyens d'affirmer leurs droits, et renforce la confiance en soi. Des résultats d'études montrent qu'une mère instruite est susceptible d'éviter un mariage précoce, d'appliquer le planning familial, notamment en espaçant les grossesses et en recherchant de l'assistance médicale le cas échéant.

16. En examinant le lien entre la réalisation de la parité en matière d'éducation et l'égalité des sexes, il est essentiel de s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels les filles et les garçons se heurtent pour accéder à l'éducation, car les filles sont confrontées à des obstacles supplémentaires spécifiques à leur sexe. Bien que les filles et les garçons soient susceptibles d'abandonner les études, les raisons diffèrent et certaines d'entre elles sont sexospécifiques. Les filles sont plus susceptibles que les garçons d'être appelées à prendre soin de la famille, des parents malades ou des frères et sœurs plus jeunes. Les grossesses précoces et le taux de prévalence élevé du VIH/SIDA dans le continent sont quelques-uns des autres facteurs contribuant au taux élevé d'abandon scolaire chez les filles. Pour réduire les obstacles à la poursuite des études des filles, certains pays membres de la CEDEAO ont pris des mesures spécifiques (**encadré 2**) ciblant les filles.

Encadré 2

Le Burkina Faso, la Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, le Niger et le Nigéria ciblent les filles comme groupe spécial ayant des besoins spécifiques à prendre en compte. Les autorités de ces pays considèrent qu'aucun obstacle ne devrait empêcher les adolescentes enceintes de poursuivre leurs études et ont donc mis en place des projets pour assurer la réalisation de l'objectif visé. La réadmission des mères adolescentes est assurée après l'accouchement, et certains pays prennent des mesures protectives pour supprimer l'année de grossesse des dossiers scolaires. En outre, les lois liées à la protection des mineurs sont en train d'être modifiées et les celles sur l'âge de mariage sont en train d'être alignées sur les normes internationales dans d'autres pays.

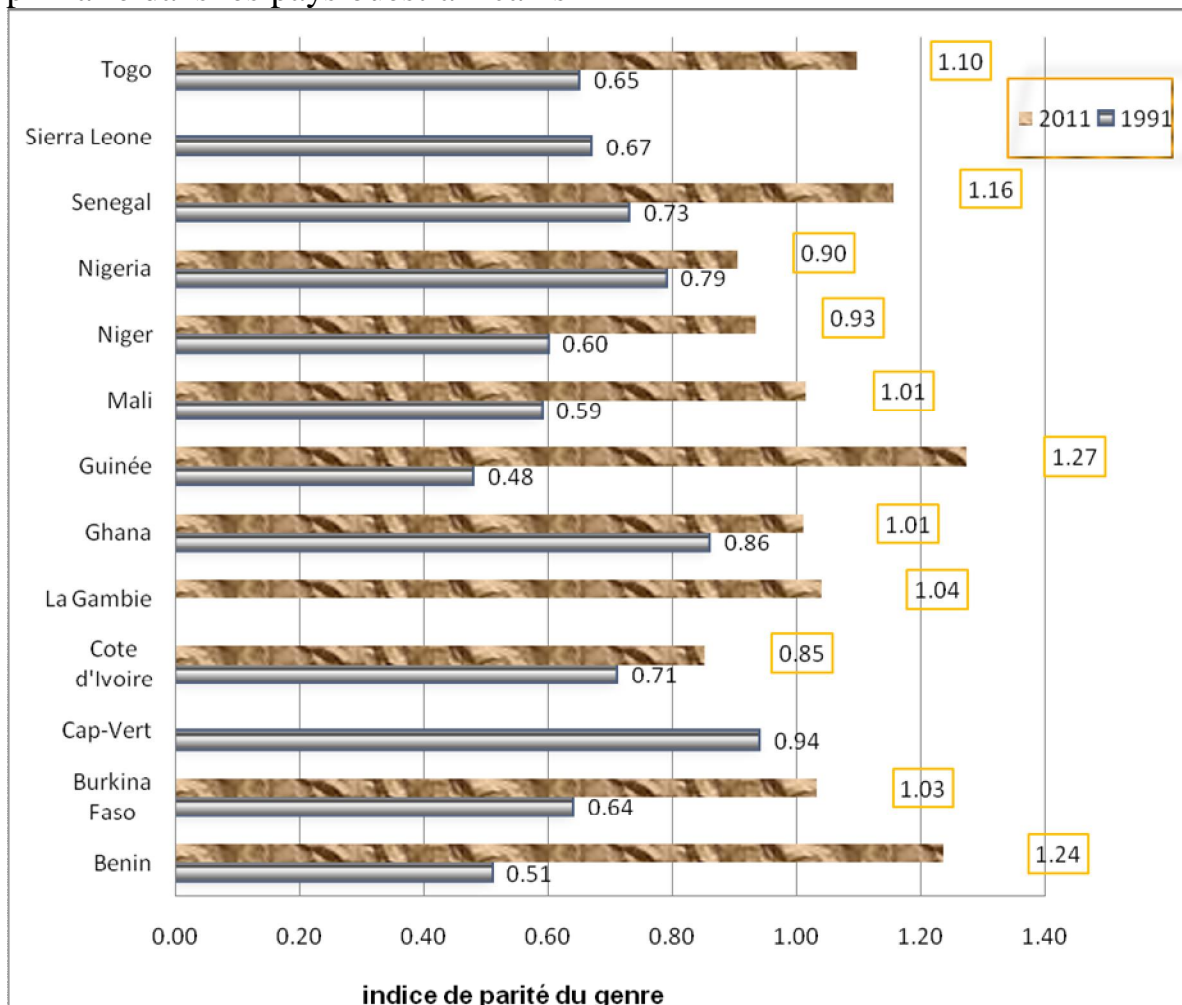
Source : (CEA, 2010)

17. Ces mesures contribuent à garantir la rétention des filles à l'école, à promouvoir les efforts visant l'élimination de l'analphabétisme chez les femmes, et à accroître les taux de scolarisation des filles aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire, et partant, à s'acquitter de l'engagement mondial pris par les pays en faveur de l'« Éducation pour tous ». De longues distances à parcourir pour se rendre à l'établissement scolaire exposent les filles à la violence et à la peur. Des approches prenant en compte les sexospécificités sont donc nécessaires pour parvenir à l'enseignement primaire universel, lesquelles incluent une analyse et la reconnaissance des caractéristiques de l'écart entre les filles et les garçons en matière de scolarisation.

18. Malgré ces difficultés, au cours des dernières décennies, le rapport sur le développement humain 2011 révèle que l'accès à l'éducation a été remarquablement élargi tant pour les garçons que pour les filles, bien que l'écart reste important dans de nombreux pays. En Afrique subsaharienne, l'écart entre les filles et les garçons s'est réduit de 26 points, tandis que dans les pays africains, dont le Libéria, le Niger et le Togo, le nombre d'années de scolarisation des femmes représente moins de la moitié de celui des hommes. Plusieurs pays ouest-africains font état de progrès dans la réduction des niveaux d'analphabétisme, en particulier chez les femmes et au cycle primaire ; la plupart des pays africains devraient être sur la bonne voie pour atteindre la cible, bien que le maintien à l'école constitue un défi majeur.

19. Selon une récente évaluation des performances au cycle primaire, la parité a progressé dans 28 pays africains de 0,02 à 0,37 point, la Guinée et la Gambie étant ceux qui sont parvenus à réduire le plus les disparités entre les sexes, de 0,37 et 0,35 point respectivement (Rapport de la CEA sur les OMD, 2010).

Figure 1 : Indice de parité du genre en matière de scolarisation au cycle primaire dans les pays ouest-africains



20. L'analyse de l'indice de parité des sexes à l'enseignement primaire entre 1991 et 2009 (Fig. 1) montre que sur les 15 pays de l'Afrique de l'Ouest dont les données sont disponibles, deux (Guinée et Bénin) ont presque atteint la parité au primaire, à 0,79 et 0,73 % respectivement. Le Gouvernement béninois a presque atteint la parité en mettant en œuvre des politiques cruciales avec l'appui du système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Par le truchement du Fonds béninois pour l'éducation, il fournit des bourses, de l'appui éducationnel aux élèves nécessiteux mais prometteurs des zones rurales, des logements, et des séances d'encadrement en préparation des examens nationaux. Le Togo et le Sénégal sont arrivés à obtenir un indice de parité de 0,45 et 0,42 respectivement, suivis du Burkina Faso et du Mali. Le faible niveau de parité entre les sexes dans ces pays est imputable à l'incapacité des familles à supporter le coût des uniformes, des manuels et fournitures scolaires, et d'autres charges connexes.

21. L'Afrique affichant en général les taux d'alphabétisation des adultes les plus bas, et les disparités entre les sexes étant défavorables aux femmes, un certain nombre de pays ont pris des mesures parmi lesquelles la distribution de repas et de fournitures scolaires et la

mise en place d'équipements destinés aux filles pour réduire les taux d'abandon scolaire de ces dernières au niveau du primaire, ce qui a entraîné une augmentation de leurs taux d'alphabétisation.

22. Bien que la tendance de la réduction du ratio filles/garçons au primaire soit encourageante, elle ne suffira pas à elle seule à assurer la parité en matière d'éducation d'ici à 2015, et il faut agir davantage pour maintenir les filles à l'école. Si la « promesse » de donner à chaque fillette une éducation de base de qualité n'est pas tenue, les chances d'atteindre les autres OMD s'en trouveront probablement ruinées, compromettant par là-même les acquis obtenus sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Un effort concerté s'impose pour libérer les filles et les femmes des tâches ménagères, de la charge consistant à s'occuper des autres et de la pression que la société exerce pour les marier précocement, et ce afin de leur permettre bénéficier de l'éducation et de participer à d'autres activités productives.

2.1.1 Ratio filles/garçons à l'enseignement secondaire et tertiaire

23. En ce qui concerne l'enseignement secondaire et tertiaire, les difficultés liées à l'insuffisance des infrastructures, ajoutées aux préjugés culturels et sociaux à l'égard de l'éducation des filles, semblent exacerber le problème qui résulte de la forte baisse du niveau de scolarisation des filles.

24. Certes des progrès ont été accomplis en matière de scolarisation des filles au primaire, mais aux cycles secondaire et tertiaire, elle reste faible. Des éléments probants montrent que les pays ne présentent généralement pas les rapports sur la parité au niveau de l'enseignement tertiaire, très probablement en raison de nombreuses difficultés, à commencer par le manque de données de référence. La différence avec le ratio de scolarisation entre les garçons et les filles au secondaire montre même qu'il existe un écart plus important au cycle tertiaire, ce qui appelle à prendre des mesures concrètes pour inverser la tendance actuelle. Le Gouvernement ghanéen (encadré 3) a introduit des mesures novatrices pour prendre en compte les besoins des filles et renforcer par là-même leur scolarisation au niveau du secondaire.

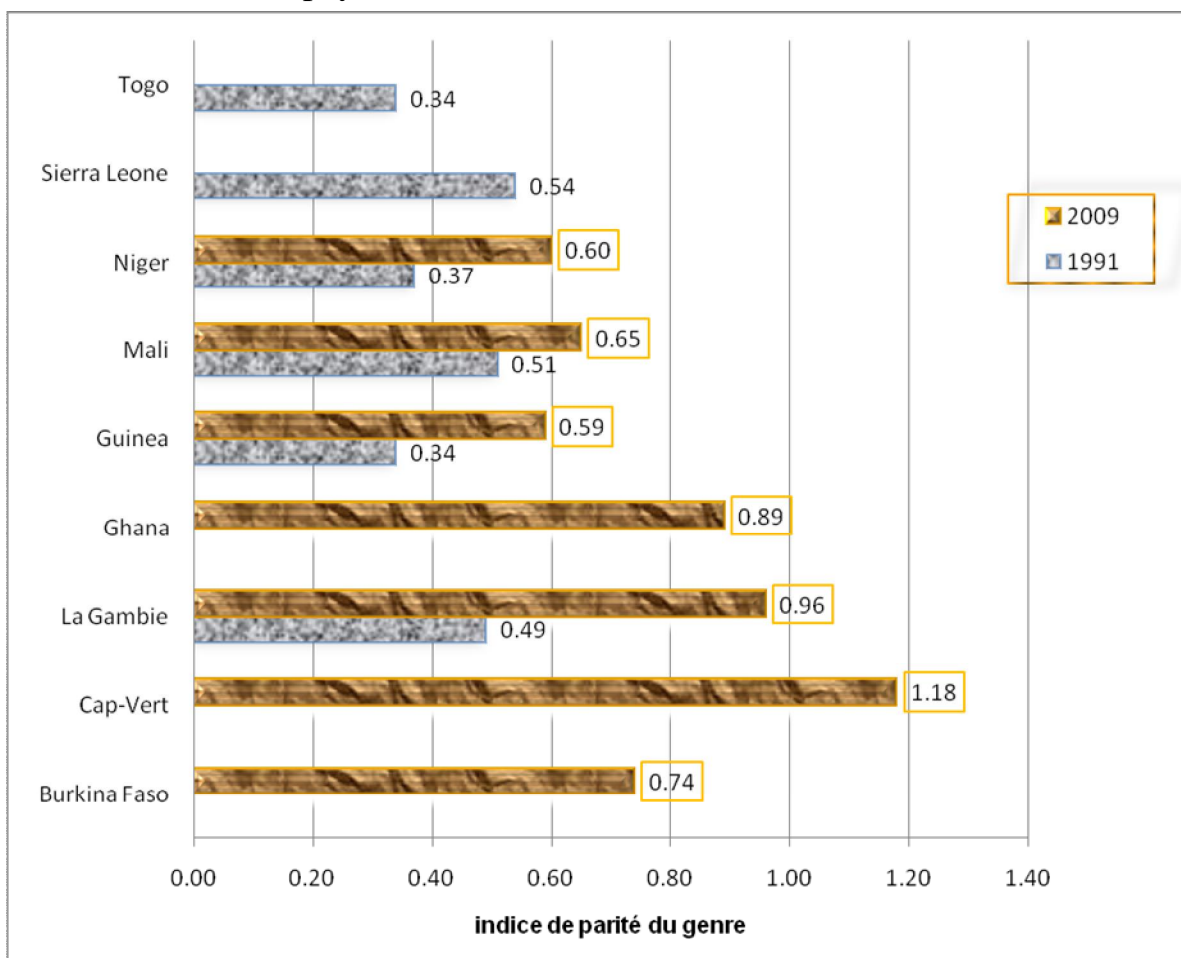
Encadré 3

Pour attirer les filles à l'école, le Gouvernement ghanéen a pris des mesures consistant notamment à construire des dortoirs pour les filles dans les écoles secondaires, à fournir du matériel scolaire et des uniformes aux filles qui en ont besoin, à accorder des bourses d'études aux filles, à mettre en place des sanitaires séparés pour garçons et filles, et à offrir des repas, notamment des rations pouvant être emmenées à domicile.

Source : PNUD, 2010, Sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

25. L'évaluation des OMD réalisée par la CEA en 2010 indique que le niveau de la parité des sexes à l'enseignement secondaire entre 1991 et 2007 montre que 26 pays africains affichent une régression des indices de la parité, tandis que les 19 autres ont réduit la disparité entre les sexes de l'ordre de 0,03 à 0,04 point. Ce rapport révèle que, selon les projections de 2010, la Gambie est le pays ouest-africain qui a enregistré la plus forte réduction de la disparité, soit 0,4 point (CEA, Rapport sur les OMD, 2010).

Figure 2: Indice de parité du genre en matière de scolarisation au cycle secondaire dans les pays ouest-africains



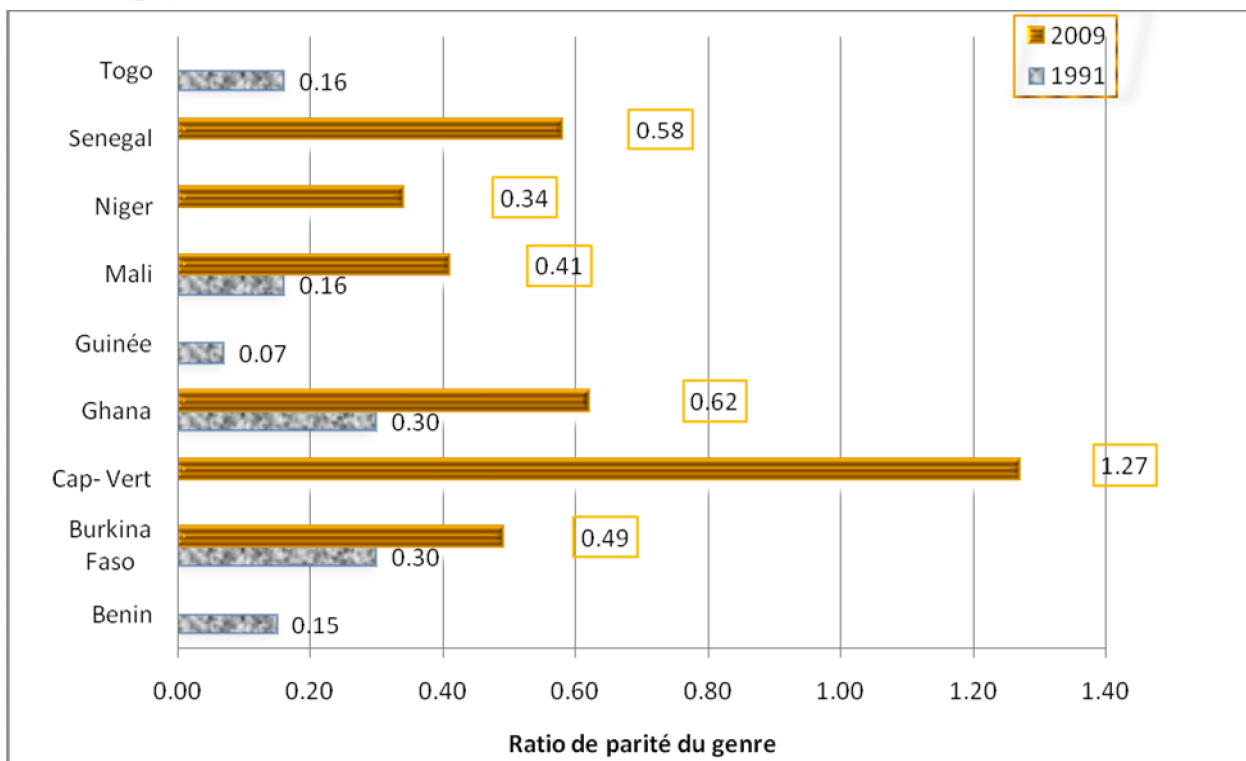
Source : Compilation sur la base des données de l'UNSD (mises à jour en août 2011)

Note : Données de référence de 1991 non disponibles pour les pays suivants : Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Nigéria. Données de 2009 non disponibles pour les pays suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria, Sierra Leone et Togo.

26. Au niveau du secondaire, les données enregistrées de 1991 à 2009 (**figure 2**) pour neuf des pays concernés ont montré que le Cap-Vert a dépassé la parité de scolarisation, enregistrant 1,8 %, ce qui indique que plus de filles que de garçons étaient scolarisées à ce cycle de l'enseignement. Le principal facteur de ce résultat du Cap-Vert est le partenariat crucial établi avec les Nations Unies, notamment dans le cadre des programmes nationaux d'alimentation scolaire, et l'identification et l'effort de résolution des problèmes dans les

régions et îles affichant des niveaux bas. Comme les chiffres indiquent des taux de scolarisation plus bas chez les garçons, cela aura une incidence sur l'action des pouvoirs publics qui devront déterminer comment accroître ces taux au niveau secondaire dans les années à venir. Le Ghana affichait le deuxième résultat le plus élevé, très proche de la parité, à 0,88 %. Le Sénégal et le Nigéria venaient ensuite avec un résultat identique, 0,77 %, suivis du Burkina Faso avec 0,73 %. Le Mali, le Niger et la Guinée ont enregistré un peu plus de 0,50 %. Dans le cas du Mali, le faible résultat est en partie dû à des dépenses accrues affectées à l'enseignement primaire, surtout au profit des filles et des enfants des zones rurales. Ces dépenses ont eu un effet involontaire, celui de surcharger les écoles secondaires. Compte tenu des défis qui se posent à la scolarisation des filles au niveau du secondaire, et avec moins de 0,90 % de parité entre les sexes enregistré dans la plupart de ces pays, il est peu probable que les pays ouest-africains atteignent la cible à l'horizon 2015.

Figure 3 : Index de parité du genre en matière de scolarisation au cycle tertiaire dans les pays ouest-africains



Source : Compilation sur la base des données de l'UNSD (mises à jour en août 2011).

Note : Données de référence de 1991 non disponibles pour le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone.

Données de 2009 non disponibles pour le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo.

27. De même, au niveau de l'enseignement tertiaire, les résultats sont faibles, la scolarisation des filles fléchissant de manière drastique, notamment dans les disciplines des arts naturels, des sciences et des mathématiques. Le manque de données ventilées par sexe dans cet indicateur a été mentionné comme problème persistant.

28. La parité dans le cycle tertiaire est la donnée la moins rapportée par la plupart des pays africains, et l'Afrique de l'Ouest n'y fait pas exception. L'analyse entre 1991 et 2009 (**figure 3**) pour huit pays a révélé que le Cap-Vert vient en tête, dépassant légèrement l'indice de parité des sexes (1,12 %). Les résultats du Cap-Vert sont cohérents au regard des accomplissements en matière de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire, et pour les raisons évoquées plus haut. Si le Ghana et le Sénégal ont obtenu 0,54 et 0,53 % respectivement sur la parité, la Côte d'Ivoire, malgré les troubles politiques, a enregistré 0,50 %, le Burkina Faso et le Mali 0,46 et 0,45 % respectivement, et la Guinée et le Niger 0,34 et 0,32 % respectivement. Au regard des résultats globaux de la plupart des pays et des disparités qui existent entre les sexes, l'analyse des données existantes indique qu'il est très peu probable que les pays parviennent à la parité aux niveaux secondaire et tertiaire à la date butoir.

29. Les mesures encourageantes prises par le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone pour accroître la scolarisation au cycle tertiaire et la rétention des femmes et des filles, en particulier dans les sciences, les mathématiques, et les programmes en rapport avec la technologie, incluaient l'octroi de fournitures scolaires, de logements et d'aides financières aux étudiants qui en avaient besoin.

30. Les mesures mentionnées ci-dessus cadrent avec la Conférence de suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing tenue en 2004, qui priaient instamment les pays de prendre les mesures nécessaires et d'instituer et renforcer des mesures de positives, dont l'octroi de bourses d'études à tous les niveaux de l'enseignement pour les élèves de sexe féminin, l'établissement de l'enseignement à distance et non formel et les programmes d'alphabétisation pour les femmes. La Conférence de suivi de Banjul tenue en 2009 a également appelé l'attention des pays sur le fait que la progression des niveaux de scolarisation des filles et des garçons au primaire et au secondaire exige davantage de subventions à l'appui de l'enseignement secondaire et technique (CEA, 2010). Certes des avancées importantes ont été réalisées sur l'ensemble du continent dans le domaine de l'amélioration de la parité dans l'enseignement primaire, mais ce succès n'a pas débouché sur l'accroissement de la scolarisation aux cycles secondaire et tertiaire.

2.2 Proportion de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole

31. La proportion de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole est le nombre de femmes actives dans ce secteur rapporté au nombre total d'emplois (exprimé en pourcentage). Le secteur non agricole de l'économie inclut l'industrie et les services.

32. La participation des femmes dans le secteur non agricole constitue un baromètre important pour mesurer leur autonomisation économique, étant donné que cet indicateur mesure le degré d'ouverture des marchés de l'emploi aux femmes dans les secteurs formels. La proportion plus faible des femmes ayant un emploi dans le secteur non agricole affecte

non seulement les opportunités d'emploi pour les femmes, mais aussi l'efficacité économique, à cause de la rigidité de leur marché du travail.

33. Le Rapport sur le développement humain de 2011 confirme qu'en Afrique subsaharienne, les emplois à plein temps et décents restent une gageure pour de nombreuses femmes, qui sont obligées de travailler à des postes faiblement rémunérés et sont insuffisamment représentées en dehors de l'agriculture, seulement 36 % d'entre elles travaillant dans le secteur non agricole. Les femmes constituent un segment disproportionné des chômeurs et des travailleurs pauvres (**encadré 4**), ce qui perpétue la féminisation de la pauvreté et ralentit par la suite le développement du capital humain des pays africains.

34. Les femmes travaillant principalement dans les petites entreprises, les entreprises indépendantes et les secteurs informels, la proportion de celles employées dans la fonction publique et le secteur formel (public et/ou privé) est faible. Les femmes dominent les activités non marchandes et l'économie domestique et cela limite leur participation dans les secteurs formels. La proportion de femmes évoluant dans le secteur non agricole est en général supérieure à celle des hommes dans la plupart des pays, invariablement. L'étude documentaire réalisée indique qu'environ 65 % des personnes travaillant dans le secteur informel sont des femmes, qui tiennent principalement de petits commerces. De la même manière, la plupart des femmes ouest-africaines sont des commerçantes du secteur informel exerçant leurs activités au niveau des frontières et impliquées, pour une grande partie d'entre elles, dans la transformation alimentaire. Dominant le secteur informel, elles sont les premières bénéficiaires des établissements de microfinance.

Encadré 4

Au Burkina Faso, en 2007, les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale et ceux établis à leur propre compte, considérés comme le statut le plus vulnérable dans les catégories d'emploi, représentaient 93,4 % de l'ensemble des emplois. Tout comme les caractéristiques de nombreux autres indicateurs du marché du travail, le taux d'emploi vulnérable était plus élevé pour les femmes et les jeunes, et plus élevé en milieu rural qu'en zone urbaine ».

Source : OIT, 2011.

35. L'offre d'emplois décents aux femmes les autonomise et permet de surmonter tous les autres défis. Un rapport récent de l'OIT fait valoir que l'inégalité des sexes dans le marché de l'emploi persiste, se traduisant par des taux de chômage relativement plus élevés pour les femmes, la ségrégation professionnelle, les écarts salariaux, la surreprésentation des femmes dans l'économie informelle, une protection sociale insuffisante et l'insécurité économique (OIT, 2011a). Les femmes sont chargées de responsabilités sexospécifiques en rapport avec le rôle de reproduction et les tâches ménagères, lesquelles les privent de la possibilité d'exercer un emploi formel.

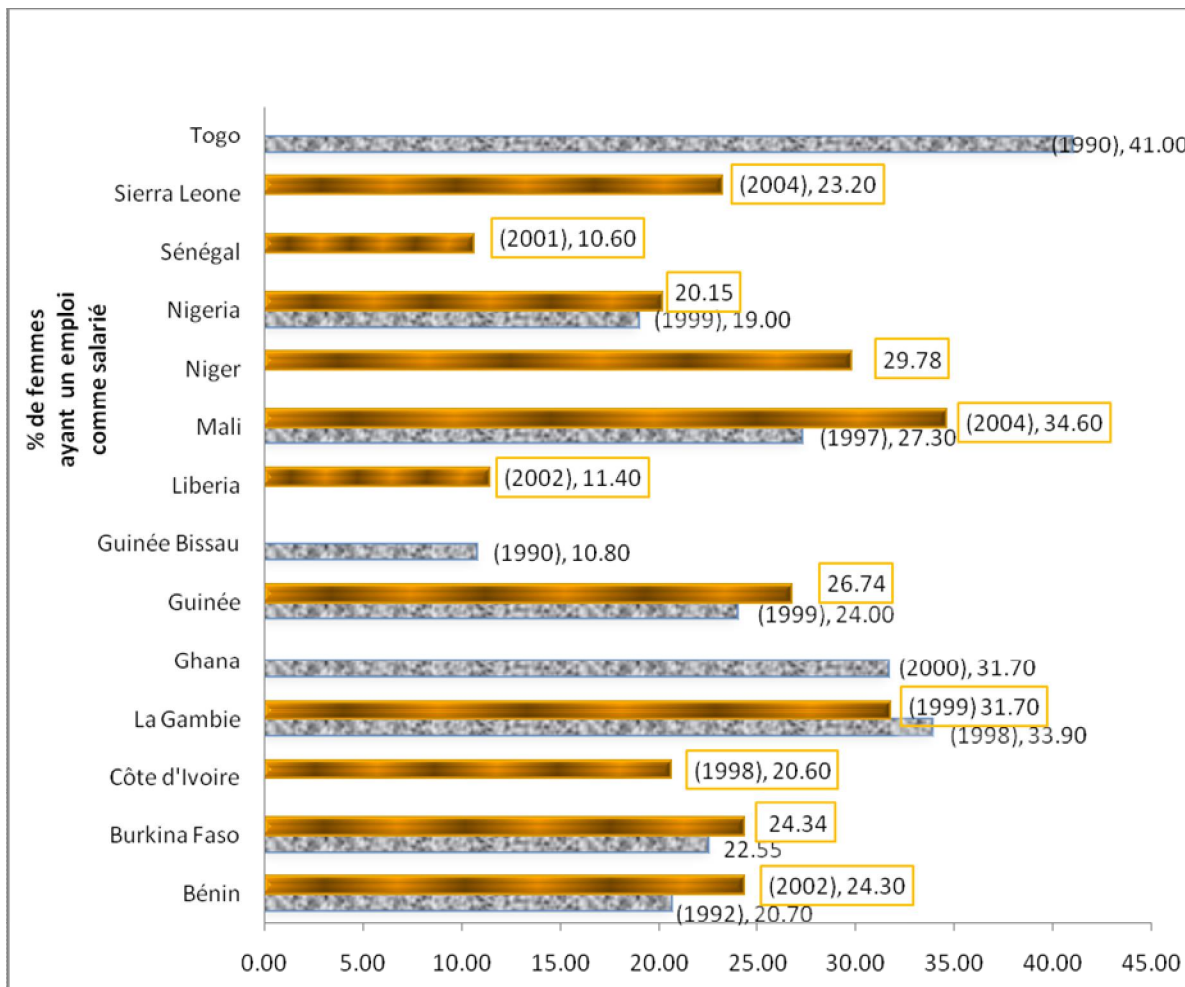
36. Les quelques femmes qui réussissent à intégrer le marché de l'emploi sont marginalisées dans la mesure où leurs droits dans ce cadre sont violés. Les femmes continuent de faire l'objet de discrimination, bien que la plupart des pays aient ratifié les instruments internationaux qui l'interdisent. Treize pays ouest-africains ont ratifié les Conventions 100 et 111 de l'OIT relatives à l'égalité de rémunération et à la discrimination en matière d'emploi et de profession. Le Mali est regrettamment le seul pays de l'Afrique de l'Ouest à avoir ratifié la Convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité (OIT, 2011b).

37. Le rapport de l'OIT laisse également entendre que les politiques tendant à promouvoir les emplois productifs et de qualité doivent être renforcées, ciblant les jeunes, les femmes et les travailleurs des zones rurales, notamment dans les régions les plus pauvres du monde. Cela exige des mesures et de l'engagement de la part des pays pour promouvoir et améliorer les activités non agricoles génératrices de revenus en milieu rural, et la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes dans les zones urbaines (OIT, 2011b).

38. La dernière décennie a vu l'accomplissement de quelques progrès sur le plan de l'intégration de la question du genre à la formulation des politiques et de la promotion de la participation des femmes dans le secteur non agricole. Les pays intègrent des mesures telles que la fourniture de formations, l'accès au crédit et la création d'un environnement propice, ce qui entraîne une augmentation du nombre d'entreprises appartenant à des femmes tant au niveau formel qu'informel.

39. Des mesures encourageantes sont prises par les pouvoirs publics et le secteur privé en vue d'améliorer le cadre juridique et de renforcer les capacités, les pays faisant état de certains progrès lorsque la participation des femmes à l'économie formelle est accrue.

Figure 4 : Proportion de femmes ayant un emploi comme salarié dans le secteur non agricole dans les pays ouest-africains



Source : Compilation sur la base des données de l'UNSD (mises à jour en août 2011).

Note : Données de référence de 1991 non disponibles pour le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Libéria, le Niger, la Sierra Leone et le Sénégal.

Données de 2009 non disponibles pour le Cap-Vert, le Ghana, la Guinée-Bissau et le Togo.

40. Selon le rapport 2010 sur l'examen des OMD, la proportion de salariés de sexe féminin dans le secteur non agricole a progressé de 25 à 31 % entre 1990 et 2006 en Afrique subsaharienne, tandis qu'en Afrique du Nord cette proportion est restée à 21 % sur la même période (CEA, 2009).

41. Cet indicateur reste le plus difficile de tous à rapporter en raison du manque de données qui fait qu'il est impossible de faire un suivi et de procéder à des analyses pertinentes sur la proportion de femmes ayant un emploi rémunéré dans le secteur non agricole. Les informations disponibles (**figure 4**) concernent le Mali (34 %), la Gambie (32 %), le Niger (30 %), la Guinée (27 %), le Burkina Faso (24 %), la Sierra Leone (23 %), le Burkina Faso (24 %), la Côte d'Ivoire et le Nigeria (20 % chacun), et le Libéria et le Sénégal (11 % chacun). Aucune donnée n'était disponible pour le Cap-Vert, le Ghana, la Guinée-Bissau et le Togo. À la lumière de ces faibles résultats, les pays ouest-africains

devraient faire des efforts pour accroître la proportion de femmes ayant un emploi rémunéré dans le secteur non agricole.

42. Le meilleur résultat, qui est celui du Mali, est dû entre autres au partenariat établi entre le gouvernement et le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement en vue de soutenir le commerce informel de mangues pratiqué par les femmes. En Gambie, où l'économie est tirée par le tourisme, le commerce et la pêche, les femmes participent au secteur informel. En dépit des mesures prises pour stimuler l'emploi des femmes dans le secteur non agricole, principalement l'industrie et les services, des efforts substantiels s'imposent, car les résultats sont loin d'être satisfaisants.

2.3 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux

43. La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est le nombre de sièges occupés par des femmes rapporté au nombre total de sièges pourvus. Cette proportion représente un aspect des opportunités offertes aux femmes dans la sphère politique et publique et est donc liée à l'autonomisation des femmes, à la participation à la vie politique et à la prise de décision.

44. La réalisation de l'objectif d'égalité de participation des femmes et des hommes aux processus décisionnels, tel que stipulé dans le Programme d'action de Beijing, établira un équilibre qui correspond plus exactement à la composition d'une société juste et démocratique évoluant de façon cohésive vers le développement durable. Le statut social et économique des femmes joue un rôle décisif sur leur participation aux institutions politiques et aux organes législatifs. Le progrès dans les principes démocratiques s'enrichit de l'adoption d'un processus qui ne fait pas d'exclus en garantissant la participation des femmes à la vie politique.

45. La Conférence de Banjul de 2009 (**encadré 5**) a invité les États membres à soutenir l'accès des femmes à des postes électifs (municipaux et parlementaires) et à assurer leur leadership grâce à des programmes de renforcement des capacités, notamment à l'intention des jeunes femmes. Ces efforts doivent être accomplis pour permettre aux femmes d'exercer des responsabilités à tous les niveaux. La réorganisation et la redynamisation des organisations féminines de la société civile et des organisations non gouvernementales devraient être encouragées et soutenues. La plupart des pays ont réaffirmé leur détermination à intensifier les efforts de mobilisation des ressources, à améliorer les stratégies nationales et à accroître les ressources institutionnelles, financières et humaines en vue de renforcer la participation des femmes à la vie politique. Si le Programme d'action de Beijing a adopté le quota minimum de 30 % dans les parlements nationaux, l'Union africaine quant à elle appelle à une parité et une représentation à 50:50 dans toutes les structures. Pour autant, les preuves indiquent qu'il y a un grand écart entre les engagements pris et les actions véritablement menées, ce qui perpétue le retard accusé sur la voie de la réalisation du quota minimum du Programme d'action de Beijing ou de la cible de l'UA, entravant ainsi la participation des femmes à la vie politique.

Encadré 5

Adopter et mettre en œuvre des actions positives transitoires, notamment des quotas en vue de la parité entre hommes et femmes et mettre en place des mécanismes institutionnels dotés de ressources suffisantes en vue d'accroître la représentation des femmes au sein des organes de prise de décisions comme le prévoient les instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux. Ces mécanismes s'appuieront sur des garanties constitutionnelles et des dispositions relatives à la parité homme-femme. (Déclaration de Banjul, Examen, quinze après la Conférence de Beijing, de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing).

Source : Déclaration de Banjul (2009) - De l'engagement à l'action.

46. En Afrique les voix des femmes dans les processus de prise de décision et leur participation à la vie politique restent à un niveau relativement faible, à l'exception de très peu de pays qui ont atteint le quota minimum de 30 %, essentiellement favorisé par des systèmes électoraux axés sur les quotas. Le Rwanda reste le seul pays africain ayant enregistré 56,3 % de sièges parlementaires occupés par des femmes tandis que le Mozambique, l'Afrique du Sud et l'Angola ont dépassé le quota minimum de sièges (UIP, 2011). L'évaluation 2010 des OMD réalisée par la CEA a révélé des similarités frappantes entre les quatre pays affichant les meilleurs scores. Il s'agit en effet de pays qui sortent d'un conflit interne et de la guerre civile, ce qui, d'une certaine façon, pourrait impliquer la disposition des sociétés sortant d'un conflit à reconnaître la participation régulière des femmes à la vie politique compte tenu de leur contribution avérée durant la guerre (CEA, OMD, 2010).

47. En dépit de quelques acquis, les difficultés ne nourrissent les unes des autres et la participation des femmes à la vie politique s'en trouve ainsi reléguée aux échelons inférieurs. Parmi les obstacles majeurs, on compte les valeurs traditionnelles des sociétés africaines vis-à-vis des femmes, qui ne sont pas favorables à leur participation à la vie politique, car jusqu'ici les partis politiques se caractérisent par des préjugés sexistes qui vont à l'encontre de l'élection et de la nomination des femmes à des postes qui sont la « chasse gardée » des hommes. La marginalisation économique des femmes est corrélée à leur faible participation à la vie politique, étant donné que les campagnes électorales pour des sièges au parlement et des postes politiques sont des entreprises onéreuses, sans mentionner le manque de temps pour les femmes, qui sont surchargées de responsabilités sexospécifiques.

48. Pour accroître la représentation des femmes dans les instances décisionnelles, la Conférence de Banjul a appelé les États membres à prendre des mesures comme le prévoient les instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux. Ces mécanismes devront s'appuyer sur des garanties constitutionnelles et des dispositions relatives à la parité homme-femme. Répondant à cet appel, les pays africains, à l'exception du Soudan et de la Somalie,

ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le respect de cette convention est cependant loin d'être satisfaisante dans la mesure où son application est entravée par d'importantes réserves, concernant en particulier l'article 2 (inscription du principe de l'égalité des hommes et des femmes dans les constitutions nationales) et l'article 16 (questions découlant du mariage et rapports familiaux).

49. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique a été adopté en tant qu'instrument régional en juillet 2003, réaffirmant les droits des femmes dans toutes les sphères, y compris leur participation à la vie politique. Cet engagement a été confirmé avec la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en 2004, qui témoigne de la détermination à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et à renforcer l'appropriation par l'Afrique du programme et de l'engagement au plus haut niveau.

50. Les mesures prises par certains pays incluent l'intensification de la participation effective des organisations non gouvernementales œuvrant pour la protection des droits de l'homme, qui a favorisé la promotion de la participation des femmes à la vie politique. En outre, avec l'appui du système des Nations Unies, des milieux universitaires et des organisations de la société civile, certains pays ont engagé des travaux de recherche dans le but de déterminer les voies et moyens pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique. La tendance générale indique que, par rapport aux années précédentes, les pays ont enregistré une progression louable du nombre de femmes siégeant au parlement. Au cours de la décennie écoulée, les femmes africaines ont occupé le devant de la scène en assumant des fonctions politiques telles que celles de président et vice-président (Libéria et Gambie respectivement), premier ministre, et d'autres postes importants traditionnellement occupés par les hommes.

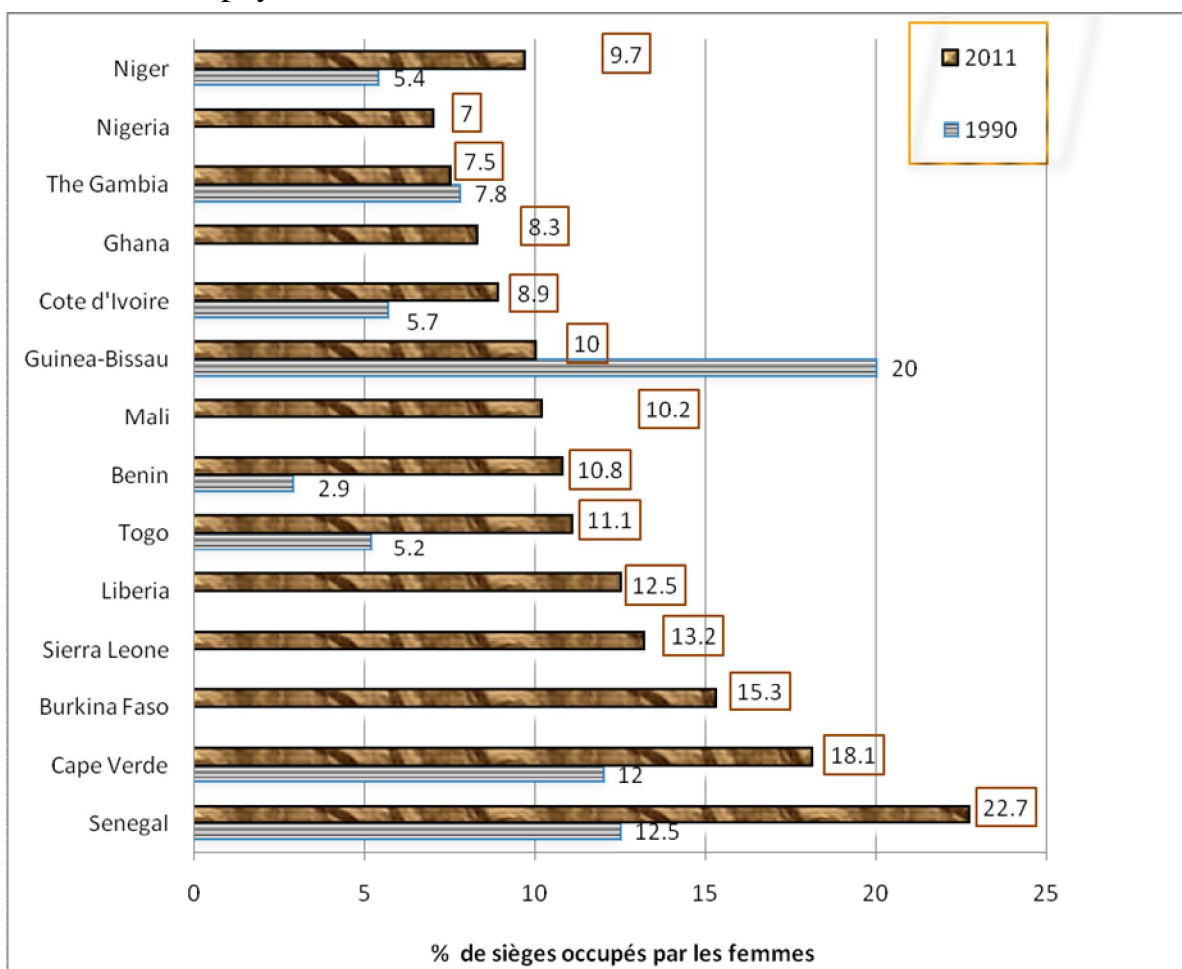
51. Si les résultats enregistrés sont encourageants, les principes de l'égalité des sexes et de l'équité restent à intégrer pleinement aux processus de démocratisation et de prise de décision, pour assurer une pleine représentation effective des femmes dans les parlements nationaux. Ceci se rattache aux autres aspects de l'accès des femmes à la sphère de prise de décision, notamment dans les domaines de la recherche, du maintien et de la consolidation de la paix, étant donné qu'en période de conflit, les femmes souffrent le plus, car elles sont victimes de violence en plus des autres méfaits de la guerre. Une fois la paix rétablie, il est impératif d'associer pleinement les femmes au processus de prise de décision.

52. L'expérience de l'Amérique latine, où les quotas de représentation des femmes au parlement sont maintenant monnaie courante et où le nombre de femmes parlementaires dépasse plus en plus celui des hommes, démontre que l'autonomisation passe par une approche plus globale (Dahlerup 2006). Cette approche inclut des efforts visant à élargir l'accès des femmes aux ressources, notamment l'accès au crédit, la formation entrepreneuriale, la sensibilisation, et le respect de leurs droits de succession et leurs droits fonciers. Cette approche inclut également, par exemple, des lois contre la discrimination et les violences sexistes, des systèmes judiciaires sensibles à la question du genre et des

mécanismes gouvernementaux suffisamment dotés de ressources chargés de réduire les disparités entre les sexes. Elle exige également une articulation régulière entre l'action collective des femmes dans le cadre de la société civile et des représentantes politiques formelles si la voix des femmes doit avoir un impact durable et porteur de transformations profondes (Jones, Holmes et Espey, 2010).

53. Compte tenu des préjugés culturels et sociaux à l'égard de la participation des femmes à la vie politique, d'immenses efforts restent à faire pour accroître la proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements, étant donné que ce sont des points d'entrée vers la participation à la vie politique en vue de faire respecter les droits des femmes. La qualité des femmes élues à des postes politiques du point de vue de leur capacité à contribuer à l'analyse des politiques et au débat est également importante. La prudence est donc de rigueur, car le seul nombre de sièges occupés par les femmes ne garantit pas leur participation effective et il est impératif de vérifier le nombre de femmes présidant des commissions et des comités importantes dans les parlements.

Figure 5 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux des pays ouest-africains



Source : Compilation sur la base des données de l'UNSD (mises à jour en août et juillet 2011).

Note : Données de référence de 1991 non disponibles pour le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, le Nigéria et la Sierra Leone. Données de 2009 non disponibles pour la Guinée.

54. Selon le rapport 2011 de l'Union interparlementaire, les pays nordiques ont enregistré les résultats les plus élevés, avec 42,3 %, tandis que l'Afrique subsaharienne a amélioré son résultat avec 20,4 %, un chiffre très proche du résultat des Amériques et de l'Europe (20,5 %).

55. Comme illustré dans la **figure 5**, les données de 2011 concernant quatorze pays ouest-africains sont disponibles, hormis la Guinée. Le Sénégal (22,7 %) affiche le meilleur résultat dans la sous-région, suivi du Cap-Vert (18,1 %). Le Burkina Faso a enregistré 15,3 %, la Sierra Leone et le Libéria ont obtenu 13,2 % et 12,5 % respectivement, des progrès encourageants dans l'ensemble, au regard du fait que certains de ces pays sortent d'un conflit. Avec 10 % et moins, le Togo, le Bénin, le Mali et la Guinée-Bissau, le Ghana, la Gambie, le Niger, le Nigéria et la Guinée ont obtenu un résultat nettement inférieur au quota minimum. Le Sénégal, qui a le meilleur résultat, a modifié la loi électorale afin d'y inclure l'obligation selon laquelle toutes listes de candidats aux élections législatives, régionales, municipales et rurales doivent comprendre autant de candidats de sexe masculin que ceux de sexe féminin, ce qui est une étape importante vers la parité. L'amélioration du résultat du Gouvernement cap-verdien est le fruit du partenariat étroit qu'il a établi avec le « One United Nations Program » pour s'attaquer aux questions sexospécifiques majeures, dont la participation des femmes à la vie politique et aux processus de prise de décision.

56. Dans la plupart des pays africains, la participation des femmes à la vie politique en général et leur représentation dans les associations exécutives, judiciaires, traditionnelles, professionnelles et dans d'autres sphères publiques restent d'un faible niveau. Les faibles résultats appellent à un respect rigoureux de l'institutionnalisation du quota minimum des femmes parlementaires afin d'accroître la proportion de sièges qu'elles occupent.

III. DÉFIS ET MESURES REQUISES POUR ATTEINDRE L'OMD 3

57. Comme noté plus haut, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont cruciales pour atteindre les OMD. Compte tenu de cette donne, l'autonomisation des femmes a fait l'objet d'une plus grande visibilité dans les programmes de développement mondiaux, régionaux et nationaux. Pour l'Afrique subsaharienne, cela a donné lieu à la mise en place de divers programmes visant à gommer les disparités entre les sexes et, par conséquent, certains pays ont accompli des progrès modestes mais inégalement répartis vers la réalisation de l'OMD 3. En dépit de ces progrès inégalement répartis, les femmes n'ont pas été pleinement associées à la formulation des politiques dans de nombreux pays, et là où elles l'ont été, les engagements ne sont pas traduits en action et cela nuit à la mise en œuvre. À moins de cinq ans de l'échéance fixée pour la réalisation des OMD, à savoir 2015, il est nécessaire d'identifier les domaines où des efforts supplémentaires sont requis pour accélérer les progrès.

58. Le renforcement de la mise en œuvre des politiques et programmes déjà existants, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing, par exemple, est, comme le suggèrent John, Holms et Espey (2010), logiquement nécessaire pour consolider les domaines où des acquis ont déjà été obtenus et s'attaquer à ceux qui sont à la traîne. Outre cette approche, les progrès vers la réalisation de l'ODD 3 peuvent être accélérés en mettant l'accent sur cinq domaines : i) éducation et formation ; ii) autonomisation économique ; iii) élimination des violences à l'égard des femmes ; iv) renforcement de la participation des femmes à la vie politique et lutte contre les discriminations ; et v) renforcement des mécanismes institutionnels pour la prise en compte systématique effective de l'égalité des sexes.

3.1 Éducation et formation pour les femmes

59. La Déclaration de Beijing fait le constat que l'éducation est l'élément central pour atteindre les objectifs dans tous les autres domaines critiques. Au regard de la corrélation directe qui existe entre l'éducation et la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé, l'emploi et les droits des femmes, l'accès à l'éducation de base et aux niveaux supérieurs de l'enseignement pour les femmes et les filles constituent des ingrédients importants du renforcement de leur autonomisation économique, de leur participation à la vie politique, de la lutte contre les violences sexistes, et de l'éradication des discriminations.

60. Conscients des dividendes de l'éducation et de l'engagement en faveur des appels universels tels que l'Éducation pour tous, les pays ont amélioré l'accès à l'éducation grâce, entre autres, à l'adoption de la politique de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. À cet égard, l'Afrique a enregistré des progrès substantiels, notamment en matière de scolarisation au cycle primaire. En outre, la plupart des pays ont pris des mesures importantes pour réduire l'analphabétisme des femmes, accroître la scolarisation aux cycles primaire, secondaire et tertiaire au moyen d'actions positives et de bourses d'études, et mettre en place des équipements spéciaux d'apprentissage à distance pour accélérer l'égalité des sexes dans l'éducation.

61. Toutefois, s'il est vrai que la plupart des pays africains atteindront probablement la parité entre les sexes à l'enseignement primaire d'ici 2015, les difficultés de maintien des filles à l'école persistent en raison notamment des préjugés sociaux et culturels. Les filles s'occupent des tâches ménagères et sont parfois amenées à se marier précocement du fait des pratiques traditionnelles et culturelles, et contraintes d'abandonner les études. Par voie de conséquence, le nombre de filles par rapport à celui de garçons chute de manière drastique au niveau de l'enseignement secondaire et tertiaire. De plus, moins de filles poursuivent des études dans des disciplines comme les sciences naturelles, les mathématiques et la technologie, aussi compte-t-on moins de femmes qui poursuivent une carrière professionnelle dans ces domaines. Le taux d'analphabétisme élevé chez les femmes limite le type de formation professionnelle et de compétences auxquelles elles pourraient avoir accès, et les effectifs de filles bénéficiant de formation professionnelle sont faibles comparés à ceux des hommes. Le faible niveau d'instruction et le manque de formation chez les filles et les femmes leur donnent accès à des emplois faiblement rémunérés qui les marginalisent

économiquement. Du fait de ces emplois de bas niveau, les femmes sont enclines à des niveaux de revenus faibles et à des problèmes de santé, et elles pourraient être exposées à des violences sexistes. Le cercle vicieux de la pauvreté se crée lorsque la jeune fille est privée d'éducation et mariée de façon précoce.

62. La corrélation relevée ci-dessus exige des pays qu'ils ouvrent des opportunités d'éducation aux femmes et qu'ils renforcent les actions et prennent des mesures innovantes pour fournir un appui financier aux étudiantes économiquement défavorisées et pour lutter contre les violences sexistes perpétrées à l'encontre de la jeune élève ou étudiante.

3.2 Autonomisation économique des femmes

63. L'autonomisation économique constitue un moyen de réduire la pauvreté et les inégalités, et de promouvoir la croissance économique en général. Elle est donc un élément essentiel pour atteindre l'égalité des sexes. En dépit de la participation limitée des femmes au marché des emplois salariés et au secteur formel, elles sont largement représentées dans les micro et petites entreprises, dans l'agriculture et les secteurs informels, et elles jouent un rôle important dans les économies des pays africains.

64. L'existence de rapports économiques inégaux entre les hommes et les femmes constitue une entrave majeure à l'autonomisation des femmes. L'autonomisation économique des femmes se mesure entre autres à la proportion d'entre elles qui ont un emploi salarié dans le secteur non agricole. Du fait de leur faible niveau d'instruction et de leur manque de compétences, cette proportion est minime, et les femmes dominent le secteur informel et d'autres emplois peu rémunérés, ce qui perpétue la féminisation de la pauvreté. Leur niveau de participation est inextricablement lié à des dynamiques telles que la discrimination économique, culturelle et sociale. Des études indiquent que les femmes ont une charge de travail plus lourde que les hommes étant donné qu'elles exécutent également les tâches ménagères et prennent soin des enfants et des personnes malades. Comme on l'a relevé plus haut, l'analphabétisme chez les femmes limite l'accès aux types de formation professionnelle et autres compétences requis pour accéder à des emplois mieux rémunérés.

65. Le manque d'accès au crédit dû à l'absence de garanties entrave l'expansion des petites entreprises appartenant à des femmes. Le manque de capitaux et les infrastructures insuffisantes constituent des freins qui se renforcent mutuellement en limitant l'épanouissement économique des femmes. En outre, le manque d'accès des femmes aux ressources productives telles que la terre, premier moyen de production dans l'agriculture, du fait des pesanteurs traditionnelles et religieuses et des systèmes de succession, prive les femmes de leurs droits et entraîne leur marginalisation économique. Le fait que la majorité des femmes dépendent constamment des hommes pour leurs moyens de subsistance perpétue l'inégalité des sexes et la féminisation de la pauvreté.

66. Les autorités devraient accélérer la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux axés sur la participation effective des femmes aux activités économiques. Les femmes représentent la majorité des pauvres et des groupes vulnérables, aussi tout

programme ciblant les pauvres devrait-il mettre un accent particulier sur les femmes pour avoir l'impact voulu. Comme l'indique le Rapport sur les femmes en Afrique 2009, « les OMD ont été définis pour servir de catalyseur au développement fondé sur une définition multidimensionnelle du développement et la réalisation des droits économiques et sociaux fondamentaux » qui reviennent aux femmes.

67. Par ailleurs, le travail non rémunéré considérable que les femmes abattent dans le cadre de l'économie domestique est une grosse omission faite dans les comptes nationaux des pays, et des actions devraient être mises au point pour prendre en compte cette contribution. Il faudrait que les pouvoirs publics profitent de la dynamique des OMD pour mettre en œuvre des politiques et des programmes qui ciblent les femmes et éliminent les obstacles à leurs droits économiques, dont l'héritage foncier, l'accès au crédit et l'accès à la formation formelle et professionnelle, et pour stimuler par la même occasion l'emploi des femmes dans les secteurs non agricole et formel.

III.3 Élimination de la violence à l'encontre des femmes

68. La violence sexiste constitue un obstacle majeur à l'égalité, au développement et à la paix. Les femmes et les filles continuent d'être sérieusement affectées par des violations sexistes de leurs droits humains, sexuels et génésiques en temps de paix, et pire encore, durant les conflits internes et les guerres civiles. En temps de guerre, les femmes et les filles sont victimes de viol, également utilisé comme une « arme de guerre » par laquelle l'« ennemi » féconde les femmes, d'esclavage sexuel, d'interruption forcée de grossesse, de prostitution forcée et de divers autres types de violence sexuelle. Les violences faites aux femmes, dont le viol et la violence familiale, restent généralisées, en particulier dans les zones de conflit ou sortant de conflit.

69. La discrimination persistante, les stéréotypes, la domination et la violence constituent de graves entraves au progrès des femmes. Si les femmes ne sont pas totalement protégées contre les dangers physiques et psychologiques, le progrès socioéconomique et la réalisation de l'OMD seront une tâche ardue.

70. La prévention de la violence à l'encontre des femmes est liée à la réalisation de l'ensemble des OMD, compte tenu du caractère transversal de la dynamique du genre. La prise de mesures appropriées tendant à contenir la violence accroîtra les chances pour les pays de se rapprocher de l'objectif qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

71. Les principes de l'égalité des sexes ont été, dans un premier temps, insérés dans les constitutions de nombreux pays, et des actions ont été menées pour modifier ou abroger les lois discriminatoires. Dans les pays où ces principes ont été intégrés à la loi, la mise en application constitue un goulot d'étranglement important, faute d'engagement et de renforcement des capacités. S'agissant de la promotion et de la protection des droits des femmes, bien que les pays africains et les organismes intergouvernementaux sous-régionaux tels que la CEDEAO aient adopté des politiques, des déclarations et des directives, et

promulgué des lois, la mise en application reste très insuffisante. Qui plus est, l'application des politiques et des lois pour protéger les droits des femmes et des filles se heurte à l'existence parallèle des normes coutumières et religieuses évoquées plus haut.

72. À travers la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, l'Union africaine a été invitée à « définir des normes élevées en matière de suivi et d'établissement de rapports concernant les engagements pris par les gouvernements de veiller à ce que le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique soit clairement considéré comme la référence pour la mise en œuvre des actions en faveur de la femme prévues dans d'autres initiatives africaines, comme le NEPAD » (Rapport sur les femmes en Afrique, 2009).

73. Comme on l'a noté plus haut, les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour assurer l'accès à l'éducation pour les femmes et les filles, étant donné qu'elle a des effets de vaste portée sur la progression des sociétés vers le respect des droits des femmes, et donne à ces dernières les moyens de se protéger elles-mêmes contre la violence. La sensibilisation, les conseils, la fourniture d'une assistance médicale et psychologique sont les premières actions à mener pour aider les filles et les femmes victimes de violence, afin d'assurer leur réinsertion dans la société et leur permettre de mener une vie sans peur ni traumatisme.

3.4 Participation des femmes à la vie politique et discrimination

74. La participation des femmes à la vie politique témoigne de leur autonomisation politique. Pourtant des discriminations sexistes persistent et les femmes continuent d'être marginalisées. La proportion de femmes siégeant dans les parlements, par exemple, est un point d'entrée vers la participation à la vie politique, mais du fait de la discrimination à leur égard, leur représentation dans les parlements nationaux reste très faible, exception faite du peu de pays qui ont atteint la cible.

75. Ces quelques pays africains qui ont dépassé le quota ou ont atteint la parité hommes-femmes y sont parvenus grâce au système de quota, à des mesures positives et à d'autres mécanismes législatifs utilisés pour renforcer la représentation des femmes au parlement. Si ces pays ont enregistré des progrès modestes vers l'amélioration de la participation à la vie politique, les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux de la prise de décision à cause des préjugés culturels et sociaux évoqués plus haut. Pour renforcer la participation des femmes aux processus décisionnels, la plupart des pays ont promulgué des lois et adopté des mesures de discrimination positive. En dépit de la ratification des instruments internationaux et régionaux, les discriminations sexistes persistent dans de nombreux pays. Comme on l'a noté, l'application des politiques et des lois sur la participation des femmes se heurte à l'existence parallèle des normes coutumières et religieuses.

76. Comme le recommande le Programme d'action de Beijing, les gouvernements devraient créer et renforcer les mécanismes de suivi de l'accès des femmes aux niveaux élevés de la prise de décision, et encourager les efforts des organisations non gouvernementales, des syndicats et du secteur privé.

77. Les pays devraient également honorer leurs engagements pris au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif, et de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de l'Union africaine, promouvant ainsi la participation des femmes. Le respect du quota minimum du Programme d'action de Beijing de 30 % de sièges occupés par les femmes dans les parlements et de l'objectif de parité de l'UA établi à 50:50 dans toutes les structures va dans le sens de l'élimination des discriminations sexistes.

3.5 Renforcement des mécanismes institutionnels pour une prise en compte systématique effective de la parité hommes-femmes

78. Depuis la Conférence de Beijing et son Programme d'action et l'adoption de la résolution de l'ECOSOC (E/1997/100) appelant à l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques nationales de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté, des mesures importantes ont été prises par les gouvernements. De nombreux pays ont élevé le portefeuille d'institutions dédiées à la femme au rang de département ministériel, tandis que d'autres ont élaboré des politiques nationales sur le genre et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté tenant compte des spécificités des deux sexes, intégrant ainsi la question du genre aux aspects sectoriels tels que l'éducation, la santé, l'environnement et l'agriculture. La mise en place de dispositifs de promotion de la parité et la désignation de points focaux pour les questions liées au genre constituent des mesures encourageantes qui promeuvent la prise en compte systématique de l'égalité des sexes. Des éléments concrets donnent cependant à penser que la mise en application dans la majorité des pays reste fort insuffisante. Bien que les conférences d'Addis-Abeba et de Banjul sur les femmes aient prié instamment les gouvernements à prendre des mesures pour renforcer les institutions devant servir de canal pour internaliser la question du genre dans tous les domaines, des difficultés demeurent et retardent la mise en œuvre de politiques et programmes visant à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

79. Les engagements ne sont manifestement pas traduits en action. L'un des principaux problèmes qui touchent ces institutions est le manque de transparence et la marginalisation au niveau de la planification et de la préparation du budget national. La notion de budget soucieuse de l'égalité des sexes est encore nouvelle dans bien de pays, et là où elle reconnue, la résistance est un obstacle. Par conséquent, la plupart des budgets nationaux sont loin de tenir compte des sexes spécifiques. La quasi-totalité de ces institutions est limitée par l'insuffisance de ressources financières et de spécialistes des questions du genre. Le manque de coordination et de volonté politique pour structurer effectivement de tels mécanismes est un autre obstacle au travail des institutions.

80. Les pays devraient prendre des mesures pour intégrer l'égalité des sexes dans les budgets nationaux ; élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités ; et doter d'un budget suffisant et renforcer les mécanismes de coordination pour les institutions en général et les dispositifs de promotion de la parité en particulier. Il faudrait envisager la possibilité de renforcer les partenariats et de mettre à profit les ressources des

partenaires de développement, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités. Il faudrait appliquer une approche régionale à la diffusion des connaissances par le partage des bonnes pratiques. En outre, l'association du secteur privé, des organisations de la société civile, des milieux universitaires et du système des Nations Unies devrait aider à s'attaquer à certains des problèmes. Ces actions concrètes devraient être assorties d'échéances bien précises pour mettre en évidence les mesures prises et permettre l'établissement de rapports sur l'état d'avancement par rapport à la date butoir pour la réalisation des OMD.

IV. CONCLUSION ET VOIE À SUIVRE

81 Bien que le manque de données exhaustives ventilées par sexe au niveau des pays puisse ne pas permettre d'effectuer une analyse détaillée par pays, les constatations faites dans ce rapport nous permettent de formuler des recommandations de portée générale. Globalement, l'Afrique de l'Ouest devrait redoubler d'efforts pour réaliser l'OMD 3. Le rapport reconnaît que les États membres ont accompli des progrès, et il identifie également des défis en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la sous-région.

82. Les faibles niveaux de rétention des filles à l'école primaire et la chute des taux de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire et tertiaire indiquent la nécessité pour la plupart des pays de mener des actions urgentes pour redresser cette anomalie.

83. La marginalisation économique des femmes reste forte à cause du faible niveau d'instruction chez les femmes et du manque général de compétences. Les femmes sont reléguées aux travaux agricoles et au secteur informel.

84. La représentation des femmes dans les organes législatifs, judiciaires et d'autres instances publiques demeure insignifiante. En somme, la violence à l'égard des femmes, les valeurs traditionnelles et les préjugés continuent d'entraver sérieusement l'égalité entre les sexes.

85. Les mesures suivantes sont recommandées pour la voie à suivre.

86. Au niveau des États membres, les pays sont invités à :

- prendre des mesures pour traduire l'engagement pris au niveau international, régional et sous-régional en faveur de l'égalité des sexes en actions, en vue notamment de l'autonomisation économique des femmes, grâce au développement des compétences et à la création d'opportunités d'emploi ciblant les femmes ;
- redoubler d'efforts pour assurer la disponibilité de données et plus spécifiquement les données ventilées par sexe pour permettre une évaluation des progrès accomplis ;
- prendre en compte l'égalité des sexes dans le budget national et renforcer l'internalisation de la question du genre dans les ministères sectoriels et les structures gouvernementales ;

- fournir des ressources suffisantes et renforcer les capacités des dispositifs nationaux de promotion de la parité hommes-femmes et des points focaux pour cette question ;
- prendre des mesures spécifiques et ciblées pour accroître la scolarisation des filles et leur maintien à l'école au niveau de l'enseignement secondaire et tertiaire ;
- mettre en place des systèmes scolaires prenant en compte les spécificités des filles et affecter des ressources suffisantes aux établissements scolaires ;
- renforcer le rôle des parties prenantes, y compris les chefs traditionnels et religieux, dans les initiatives de sensibilisation pour changer les perceptions culturelles concernant la jeune fille et la femme afin d'éradiquer les coutumes et les normes qui entravent l'autonomisation des femmes ;
- respecter scrupuleusement le quota minimum et appliquer rigoureusement les mesures de discrimination positive pour accroître la représentation des femmes en politique et à d'autres postes influents ;
- sensibiliser l'opinion à la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles illettrées et instruites au moyen de programmes audiovisuels et d'autre nature (pièces de théâtre/médias)
- renforcer les capacités de la police et de l'appareil judiciaire et d'autres institutions chargées de faire appliquer la loi afin d'apporter un soutien rapide, professionnel et adéquat aux victimes de violence.

87. Au niveau de la CEDEAO, de l'UEMOA et d'autres organisations intergouvernementales :

- renforcer les capacités des États membres en travaillant en étroite collaboration avec les institutions continentales comme l'UA, la BAfD, la CEA et d'autres organismes travaillant sur les questions liées au genre, ouvrant la voie à des échanges d'expériences périodiques pour faciliter l'apprentissage entre pairs ;
- renforcer les capacités internes pour pouvoir fournir de l'assistance technique aux États membres afin de s'attaquer aux défis associés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
- mettre en place des mécanismes pour aider les États membres à réaliser un suivi régulier de la réalisation des engagements internationaux et nationaux, y compris le renforcement des capacités en matière de statistique ;
- établir et renforcer la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, des partenaires de développement et des institutions financières, pour élaborer des stratégies et des programmes de mobilisation des ressources afin d'aider les États membres à mettre en œuvre leurs politiques nationales en matière de genre.

ANNEXES

Annexe I : Les objectifs du Millénaire pour le développement – Huit objectifs pour 2015

- 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim**
- 2. Assurer l'éducation primaire pour tous**
- 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**
- 4. Réduire la mortalité infantile**
- 5. Améliorer la santé maternelle**
- 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies**
- 7. Préserver l'environnement**
- 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

ANNEXE II

Tableau 1 : Indice de parité des sexes en matière de scolarisation au cycle primaire dans les pays ouest-africains

Pays	1991	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2011
Bénin	0,51	0,67	0,69	0,71	0,73	0,74	0,77	0,8	0,83		0,87	0,88	0,73
Burkina Faso	0,64	0,7	0,71	0,73	0,74	0,75	0,79	0,8	0,82	0,84	0,87	0,89	0,39
Cap-Vert	0,94	0,96	0,97	0,97	0,96	0,95	0,95	0,95	0,95	0,94	0,94	0,93	
Côte d'Ivoire	0,71	0,74	0,75	0,76	0,74	0,8			0,79	0,79	0,79	0,81	0,14
Gambie		0,85	0,87	0,9	0,9	0,97	1	1,02	1,04	1,04	1,06	1,04	
Ghana	0,86	0,92	0,93	0,94	0,95	0,98	0,95	0,97	0,99	0,99	0,99	0,99	0,15
Guinée	0,48	0,64	0,69	0,72	0,75	0,77	0,79	0,82	0,84	0,86	0,85	0,86	0,79
Guinée-Bissau		0,67	0,67										
Libéria		0,74	0,72							0,91	0,9		
Mali	0,59	0,71	0,74	0,73	0,75	0,76	0,77	0,78	0,8	0,81	0,83	0,84	0,42
Niger	0,6	0,68	0,69	0,69	0,7	0,71	0,71	0,72	0,73	0,74	0,78	0,8	0,33
Nigéria	0,79	0,8	0,8	0,82	0,82	0,82	0,83	0,84	0,85	0,88	0,85	0,88	0,11
Sénégal	0,73	0,82	0,86	0,88	0,9	0,92	0,95	0,96	0,98	1	1,02	1,04	0,43
Sierra Leone	0,67			0,68									
Togo	0,65	0,75	0,78	0,79	0,81	0,82	0,84	0,85	0,86	0,86	0,88	0,94	0,45

Source : Compilation sur la base des données de l'UNSD (mises à jour le 9 août 2011)
<http://mdg.un.org/un/mdg/Datas.aspx> consultées le 11 février 2012.

Tableau 2 : Indice de parité des sexes en matière de scolarisation au cycle secondaire dans les pays ouest-africains

Pays	1990	1991	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bénin			0,46	0,47	0,48	0,48	0,47	0,48	0,57				
Burkina Faso			0,62	0,66	0,66	0,66	0,69	0,7	0,71	0,73	0,73	0,74	0,74
Cap-Vert					1,04	1,04	1,09	1,09	1,08	1,15	1,18	1,1	1,18
Côte d'Ivoire			0,54	0,54	0,55	0,56							
Gambie		0,49										0,94	0,96
Ghana			0,8	0,82	0,84	0,85	0,85	0,84	0,84	0,85	0,88	0,89	0,89
Guinée		0,34	0,37	0,38	0,4	0,42	0,46	0,46	0,51	0,53	0,57	0,59	0,59
Guinée-Bissau				0,55									
Libéria			0,63	0,71									
Mali		0,51	0,53	0,55			0,54	0,59	0,61	0,61	0,65	0,64	0,65
Niger		0,37	0,59	0,6	0,6	0,59	0,61	0,61	0,63	0,63	0,61	0,6	0,6
Nigéria			0,88	0,82	0,81	0,74	0,76	0,78	0,81	0,81	0,77		
Sénégal			0,64	0,65	0,66	0,67	0,69	0,72	0,75	0,76	0,77	0,79	
Sierra Leone		0,54			0,68								
Togo		0,34	0,4	0,45	0,46	0,48	0,49	0,51	0,53	0,54	0,53		

Source : Compilation sur la base des données de l'UNSD (mises à jour le 9 août 2011)
<http://mdg.un.org/un/mdg/Datas.aspX> consultées le 11 février 2012.

Tableau 3 : Comparaison de l'indice de parité des sexes en matière de scolarisation au cycle tertiaire dans les pays ouest-africains

Pays	1990	1991	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bénin		0,15	0,25	0,25	0,25								
Burkina Faso		0,3	0,3	0,3	0,35	0,35	0,3	0,3	0,46	0,46	0,46	0,5	0,49
Cap-Vert				0,98	0,99	1	10,8	10,8	1,02	1,08	1,2	1,24	1,27
Côte d'Ivoire			0,37	0,39						0,49	0,5		
Gambie			0,29	0,29				0,23					
Ghana		0,3							0,56	0,53	0,54		0,62
Guinée		0,07					0,19	0,19	0,24	0,28	0,34	0,34	
Guinée-Bissau			0,18	0,18	0,18								
Libéria			0,24	0,74									
Mali		0,16	0,46	0,47	0,49	0,49	0,51	0,53	0,53		0,45	0,45	0,41
Niger							0,3	0,3	0,33	0,29	0,32	0,34	0,34
Nigéria			0,77				0,53	0,53	0,7				
Sénégal										0,46	0,53	0,54	0,58
Sierra Leone				0,77	0,38	0,38							
Togo		0,16											

Source : Compilation sur la base des données de l'UNSD (mises à jour le 9 août 2011)
<http://mdg.un.org/un/mdg/Datas.aspX> consultées le 11 février 2012.

Tableau 4 : Proportion de femmes ayant un emploi salarié dans le secteur non agricole dans les pays ouest-africains

Pays	1990	1991	1992	1995	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Bénin			20,7									24,3				
Burkina Faso	23			22,1	23,1		22,6	23,2	23,3	23,2	23,6	24,8	25,4	26,5	26,5	
Cap-Vert								38,9								
Côte d'Ivoire						20,8										
Gambie						33,9	31,7									
Ghana								31,7								
Guinée							24	24,2	25,2	25,2	25,6	26	28,5	28,7	28,8	28,5
Guinée-Bissau	10,8															
Libéria										11,4						
Mali					27,3							34,6				
Niger													25,4	27,2	30,4	36,1
Nigéria							19	18,6	19,3	20,1	20,8	21	21,1			
Sénégal									10,6							
Sierra Leone												23,2				
Togo	41															

Source : Compilation sur la base des données de l'UNSD (mises à jour le 7 juillet 2011) <http://mdg.un.org/un/mdg/Datas.aspX> consultées le 11 février 2012.

Tableau 5 : Proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux des pays ouest-africains

Pays	1990	1991	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bénin	2,9		7,2	7,2	7,2	6	6	6	6	7,2	7,2	7,2	7,2	10,8	10,8
Burkina Faso			3,7	9	8,1	8,1	8,1	8,1	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	15,3	15,3
Cap-Vert	12		11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	15,3	15,3	18,1	18,1
Côte d'Ivoire	5,7		8,3	8	8			8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,9	8,9
Gambie	7,8		2	2	2	2	2		13,2	13,2	13,2	13,2	9,4	9,4	9,4
Ghana				9	9	9		9	9	9	10,9	10,9	10,9	10,9	7,9
Guinée			7	7	8,8	8,8	8,8	8,8	19,3	19,3	19,3	19,3	19,3	19,3	1
Guinée-Bissau	20		10	10	10		7,8	7,8	7,8		14	14	14	14	10
Libéria			5,7				7,8	7,8	7,8	7,8	5,3	12,5	12,5	12,5	12,5

Tableau 5 : Proportion des sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux des pays ouest-africains (suite)

Pays	1990	1991	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mali			2,3	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2
Niger	5,4			1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4
Nigéria							3,4	3,4	3,4	6,7	4,7	6,4	6,1	7	7
Sénégal	12,5		11,7	11,7	12,1	12,1	12,1	16,7	19,2	19,2	19,2	19,2	19,2	22	22
Sierra Leone			6,3			8,8	8,8	8,8	14,5	14,5	14,5	14,5	14,5	13,2	13,2
Togo	5,2		1,2	1,2	1,2		4,9	4,9	7,4	7,4	6,2	7,4	8,6	11,1	11,1

Source: Compilation sur la base des données de l'UNSD (Mises à jour en Août, 2011) < <http://mdg.un.org/un/mdg/Datas.aspx> consultées le 11 février , 2012>.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale, (2001), Engendering Development Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice, rapport d'étude de la Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale, 2000, Can Africa Claim the 21st Century? la Banque mondiale, Washington.
- Black, R. et White, H. (2004) Targeting Development :Critical Perspectives on the Millennium Development Goals.Routledge:Londres.
- CEA (2004) a, The African Gender and Development Index, Addis-Abeba, Éthiopie.
- CEA, (2004) b, African Regional Review Report.Ten-Year Review of the Implementation of the BPFA, Addis-Abeba, Éthiopie.
- CEA, 2008 a, Action on Gender Equality, Women's Empowerment and Ending Violence Against Women in Africa, Issue Paper 1 ó presented to the 6th African Development Forum.
- CEA, 2008 b, Achieving Gender Equality and Women's Empowerment in Africa ó Progress Report.
- CEA, 2009 a, African Women's Report.Measuring Gender Inequality in Africa:Experiences and Lessons from the African Gender and Development Index.Addis-Abeba, Éthiopie.
- CEA, 2009 c, Banjul Declaration on the Strategies for Accelerating the Implementation of the Dakar and Beijing Platforms for Action ó "From commitment to Action".
- CEA, 2010 a, Millennium Development Goals Report - Rapport à la Conférence des ministres africains en charge des finances, de la planification et du développement économique, tenue au Malawi, Zambie, avril, 2010.
- CEA, 2010 b, Economic Report on Africa 2010 ó Promoting High-Level Sustainable Growth to Reduce Unemployment in Africa.
- CEA, 2010 c, African Regional Review Report - A Fifteen-Year Review of the Implementation of the Beijing Platform for Action in Africa (BPfA+15) (1995-2009).
- CEA, AU, AfDB, 2010 d, Assessing Progress in Africa Toward the Millennium Development Goals.Addis-Abeba, Éthiopie.
- CEA, UA et BAfD, 2009 b, Report of the Sixth African Development Forum VI.Action on Gender Equality, Women's Empowerment and Ending Violence Against Women:From Commitment to Delivery.Addis-Abeba, Éthiopie.

- Chakaravarty, S. et Majumber, A. (2008). Millennium Development Goals: Measuring progress towards their achievement. Journal of Humanitarian Development.
- Chen M.A, J. Vanek et M. Carr, 2004, Mainstreaming Informal Employment and Gender in Poverty Reduction.
- Commission de l'Union africaine, 2009, Draft Gender Policy, Addis-Abeba, Éthiopie.
- Dahlenrup, Drude (éd.)(2006), Women, Quotas and Politics, New York:Routledge, Taylor and Francis Group.
- Delamonica E. S. Malhotra et J. Vandemoortele (2001), Is Education For All affordable?- Estimating the global minimum cost of -EFA Division de l'évaluation, des politiques et de la planification, document de travail interne n°01-01, New York, UNICEF.
- Division de statistique des Nations Unies/DESA, World Statistical Indicators, New York, É-U.
- Gouvernement ghanéen (2005), State Party Report to CEDAW Committee.
- Gouvernement togolais (2004), State Party Report to CEDAW Committee.
- Jones, N., R. Holmes et J. Espey (2010), -Progressing Gender Equality Post-2015: Harnessing the Multiplier Effects of Existing Achievements IDS Bulletin 41.
- Latigo, A. 2003. Integrating women's non-market work (NMW) into national accounting systems, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie.
- Longwe S. H, (2000): Towards Realistic Strategies for Women's Political Empowerment in Africa, Gender and Development.
- Nations Unies (2009 et 2010), Millennium Development Goals Report, New York, É-U.
- Nations Unies (2011). The Millennium Development Goals Report, United Nations: New York, É-U.
- Nations Unies, 2009, Unite to End Violence Against Women - Framework for Action. Program of United Nations Activities and Expected Outcomes of The United Nations Secretary-General's Campaign (2008-2015).
- Nations Unies, 2000 Indicators for Monitoring the MDGs - definitions, rational, concepts and sources.
- Nations Unies, 2000, Déclaration du Millénaire, New York, É-U.
- Organisation internationale du travail (2011), Towards Decent Work in Sub-Saharan Africa Monitoring MDG Employment Indicators

Organisation internationale du travail (2011), Decent Work and the MDGs.

Organisation mondiale de la santé, 1999, Violence Against Women, a Priority Health Issue. Genève, OMS.

PNUD (2011) d, Human Development Report- Oxford University Press:New York, É-U.

PNUD, 2010 a, Sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ó Synthèse des expériences pays recueillies à travers le monde.

PNUD, 2010 b, Human Development Report ó The Real Wealth of Nations:Pathway to Human Development

PNUD, 2010 c, Unlocking Progress:MDG Acceleration on the road to 2015:Lessons from the MDG Acceleration Framework Pilot Countries.

Quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes (1995), Déclaration et Programme d'action de Beijing, Beijing, Chine

Liste des sites Internet:

<http://www.un.org/unsd/demographic/concerns/use/default.aspx>

http://www.unicef.org/infobycountry/stats_popuup2.html

<http://www.ilo.org/infobycountry/stats>

<http://www.undp.org>

<http://www.ecowas.int>

<http://www.ipu.org>